

CONSEIL SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2018
A VIENNE

COMPTE-RENDU

Séance du conseil syndical du 27 Novembre 2018

Date de la convocation : 19 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 38 titulaires et 5 suppléants

Nombre de membres votants : 40 votants

Etaient présents :

Délégués titulaires : BANCHET Gérard, BAZILE Vanessa, CHARLES Christophe, CHARMET Michel, DELEIGUE Marc, DELORME Odile, DREVON Gilbert, FANGET Christian, KECHICHIAN Max, KOVACS Thierry, LENTILLON Gilles, MOREL Marielle, PELLOUX-PRAYER Pierre, THOMASSY Jean-André, BONNETON Gilles, CHARVET Francis, LHERMET Claude, MONNET Louis, MONTEYREMARDE Christian, PONCIN Vincent, ROBERT CHARRERAU Daniel, VIAL Gilles, DELAPLACETTE Philippe, LAMOTTE Thibaut, ROBERT Gérard, ROZIER Jean-Marc, VIGIER Diane, FRAYSSE Yves, PLENET Simon, SABATIER René, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, TOULARASTEL Thomas, DEVRIEUX Michel, COLLINET Christophe, FERRAND André, DELAY Jean-Louis, FANJAT Christian

Délégués suppléants : GIRARDON-TOURNIER Lucette, JAUD-SONNERAT Marie-Pierre, KOCALEVIOS-RAVEL Christelle, CORTES Daniel, LHERMET Dominique

Techniciens et autres présents : RIBAUD Cécile, OURNAC Marc, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric, LIOGIER Nelly, ROHNER Pauline

Vanessa BAZILE, Thierry KOVACS et Christophe COLLINET sont arrivés après le vote de la délibération. Ils ne sont pas comptabilisés comme votants.

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

Ordre du jour :

1. Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 23 octobre 2018
- Approbation de l'ordre du jour

2. Dématérialisation et télétransmission

Délibération : D-2018-41 : Signature de la convention d'adhésion aux solutions libres métiers concernant la dématérialisation et la télétransmission mises en place par le centre de gestion de l'Isère

3. Présentation des projets de DOO et DAAC en vue de l'arrêt du SCOT prévu au 1^{er} trimestre 2019

4. Questions diverses

1. Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 23 octobre 2018

Le compte-rendu du dernier conseil syndical fait l'objet d'une remarque de la part de Mme Girardon Tournier : une confusion a été faite dans le compte-rendu entre Didier Gerin et Pascal Gerin.

Après vérification, il s'agit d'une confusion entre la RN7 et la RD 386. L'intervention en conseil syndical était bien celle de M. Pascal Gérin, maire de Tupin-et-Semons, mais celui-ci a évoqué lors du conseil syndical le cas de sa commune traversée par la RD386 et non la RN7. Le compte-rendu a été modifié dans ce sens.

- Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé à l'unanimité

2. Dématérialisation et télétransmission

Délibération : D-2018-41 : Signature de la convention d'adhésion aux solutions libres métiers concernant la dématérialisation et la télétransmission mises en place par le centre de gestion de l'Isère

Le centre de gestion de l'Isère propose au SMRR une nouvelle convention actualisée. Celle-ci n'engendre pas de coût supplémentaire pour le syndicat. Elle est incluse dans la cotisation additionnelle versée par le syndicat.

La délibération est validée à l'unanimité.

3. Présentation des projets de DOO et DAAC en vue de l'arrêt du SCOT prévu au 1^{er} trimestre 2019

P. Delaplacette : le projet de DOO présenté ce soir est la dernière version avant l'arrêt prévu au premier trimestre 2019.

Présentation des orientations du DOO et du DAAC par le bureau d'études Urbicand.

Axe 1 – Développement économique

La présentation de ce 1^{er} axe n'appelle pas de question ou de remarque particulière.

P. Delaplacette rappelle que si les éléments présentés sont globalement partagés par l'ensemble du conseil syndical, les PPA et les services de l'Etat pourront encore s'exprimer sur le projet et faire part de leurs remarques.

Axe 2 – Environnement, paysages

M. Fanjat regrette que les documents d'urbanisme laissent peu de place à la forêt. P.45 du DOO (partie consacrée au paysage) : pourquoi limiter la plantation des peupliers pour des raisons paysagères et ne pas évoquer plus globalement les arbres à hautes tiges ?

M. Lamotte précise que les plantations de peupliers posent également de vraies questions au regard de la ressource en eau (arbres très consommateurs d'eau).

La rédaction du DOO sera revue pour élargir les dispositions aux arbres à hautes tiges.

M. Sabatier souligne également quelques approximations sur la partie forestière et proposera des modifications.

M. Charles demande comment sont définies les coupures vertes p54 du DOO ? Le bureau d'études précise que ces éléments ont été repris du Scot en vigueur.



Axe 3 - Mobilités

Pas de remarque particulière sur cette partie.

Axe 4 – Habitat

P. Delaplacette : concernant l'armature urbaine et la production de logements, des évolutions pourront encore être apportées à la marge sur les possibilités de redistribution de logements notamment. Les zooms sur les agglomérations pourraient également basculer de « prescription » à « recommandation » comme discuté avec les présidents d'EPCI.

Par ailleurs, un « toilettage » des corridors écologiques a également été opéré entre le Scot approuvé et le projet de Scot : la représentation des corridors est plus schématique et certains corridors ont été retirés car préservés de fait par d'autres dispositions.

M. Lhermet demande si le cap de production sans foncier pourrait être mutualisé entre les 4 communes-centres de l'agglomération roussillonnaise ? Il évoque également la question de la densification des zones commerciales : des dispositions sont-elles aussi prévues pour favoriser les logiques de perméabilité sur ces zones ?

Urbicand : concernant le premier point, la rédaction pourrait être revue dans ce sens et dans l'optique d'une traduction dans un futur PLUI. Le deuxième point sera à vérifier dans le DAAC, qui comporte des dispositions permettant d'améliorer la qualité des zones commerciales.

P. Delaplacette revient sur la méthode de travail qui a été adoptée tout au long de la révision du Scot. Il a particulièrement apprécié la réactivité et la mobilisation des EPCI (y compris des territoires entrants qui ont su trouver leur place) mais aussi la qualité des échanges avec l'Etat. Il remercie tous les élus et les techniciens pour leur implication.

4. Questions diverses

En l'absence de questions, la séance est close et un verre de l'amitié est offert par Vienne Condrieu Agglomération.

La séance est levée à 20h.

